

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA DÉLIVRANDE & DE LA PLACE DE LA DEMI-LUNE

Début 2025, la Communauté urbaine Caen la mer et la Ville de Caen réalisent des travaux d'aménagement et d'embellissement de la rue de la Délivrande et de la place de la Demi-Lune à Caen. Voici les informations pratiques à retenir pendant la durée des travaux.

RUE DE LA DÉLIVRANDE

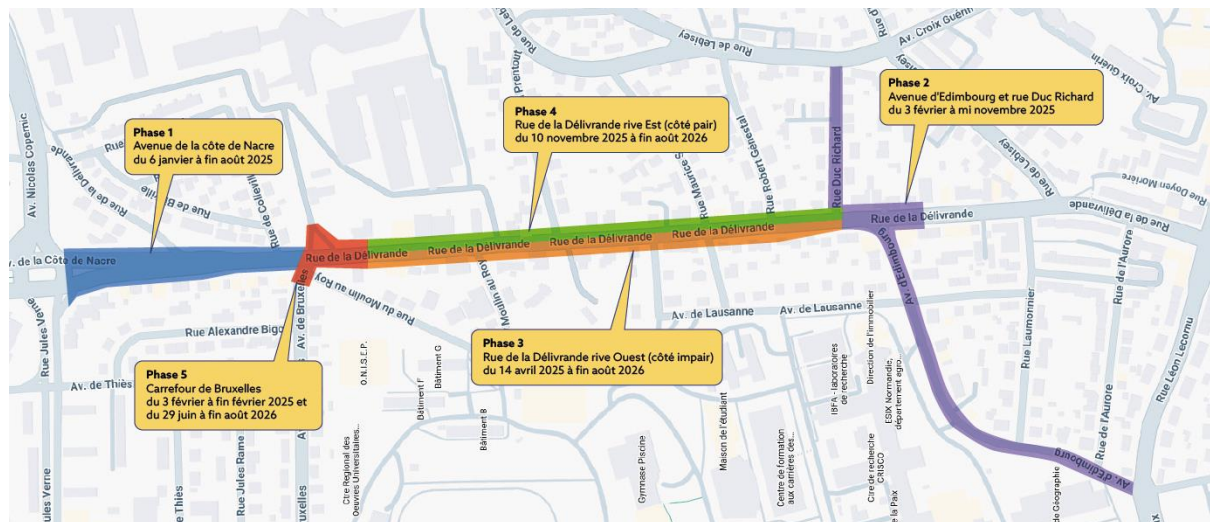
À partir du 20 janvier 2025, des travaux d'aménagement auront lieu sur la rue de la Délivrande pour une durée globale estimée à 22 mois.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme global d'amélioration des entrées de ville, historiquement consacrées à la circulation automobile, souvent au détriment de la qualité de vie des riverains.

Les objectifs de ces aménagements sont :

- Réduire la vitesse des véhicules pour garantir une circulation apaisée.
- Renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, en créant des aménagements dédiés.
- Embellir la rue grâce à une opération de végétalisation.
- Moderniser et renouveler les réseaux pour assurer un service public durable et de qualité.

Afin de permettre le bon déroulement du chantier, certaines routes seront fermées et/ou mises en impasse dès le 6 janvier.



Phasage des travaux.

PLACE DE LA DEMI-LUNE :

Dans le prolongement du réaménagement de la rue d'Auge, la Communauté urbaine Caen la mer continue d'améliorer le cadre de vie du quartier en embellissant la place de la Demi-Lune. Dans un premier temps auront lieu les travaux de réseaux d'eau.

Les travaux de la partie nord de la place commenceront à partir du 6 janvier, selon **3 phases** : du 6 au 24 janvier, du 20 au 31 janvier et du 23 janvier au 14 février.

- **Phase 1** : Mise en place d'un alternat de circulation rue d'Auge et neutralisation du passage piétons rue d'Auge.
- **Phase 2** : Circulation à double sens rue d'Auge ; mise en sens unique sur la route de Trouville (sens Mondeville vers Caen) et mise en place d'une déviation dans le sens Caen vers Mondeville ; la venelle de l'Esplanade (allée Maurice Fourquemin) est barrée, sauf riverains ; neutralisation du passage piétons route de Trouville.
- **Phase 3** : Route de Trouville barrée et neutralisation du passage piétons route de Trouville.



Image non contractuelle. ©L'oeil mobile pour Phytolab

Informations utiles pendant les travaux :

- Horaires de chantier 8h à 12h et 13h à 17h.
- Accès piétons aux habitations et commerces garanti pendant la durée des travaux.
- La rue de la Délivrante est maintenue en sens unique du CHU vers le château pendant toute la durée des travaux.
- Restez attentifs aux enfants, à l'abord des établissements scolaires.
- Pendant les travaux, les cyclistes sont intégrés dans la circulation générale, faites attention à eux.

Circulation et stationnement :

- Circulation et stationnement des véhicules interdits dans l'enceinte des travaux.
- Accès véhicules aux parkings résidentiels garanti en dehors des horaires de chantier et selon l'avancement. Pour toute nécessité en journée, merci de vous rapprocher du chef de chantier.
- Merci de respecter la signalisation de chantier et de suivre son évolution.

Collectes des déchets

- Les riverains et commerçants sont invités à déposer leurs déchets aux points de collecte prévus dans le cadre des travaux (information fournie aux riverains par le service de collecte des déchets).

Transports en commun :

- Toutes les modifications sont à retrouver sur le site twisto.fr